

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°009

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 FÉVRIER 2023

L'AN deux mille vingt-trois, le 02 février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 27 janvier 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil municipal à 19H00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, SACKHO Kourtoum, LEGENDRE Jérôme, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, Adjointes au Maire

CHIKHDENE Zayen, DESCAMPS Alain, EMEL Maryse, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean-Jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : AUGY Thierry, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BUTT Zishan.

Excusé : GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete .

Représentés par :

Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR
Madame Katalyne BELAIR
Madame Yasmina BAZIZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Margaux HOUIS
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Jean-Paul GILLY
Madame Fatima YAOU
Madame Mizgin OZHAN
Madame Solène DA SILVA

Madame Marie-Pascale REMY
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU
Monsieur Sofienne KARROUMI
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Monsieur Pierre SACK
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Cédric SCHROEDER
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Soizig NEDELEC
Monsieur Damien BIDAL
Monsieur Philippe ALLAIN

Secrétaire de séance : Alain Descamps

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

OBJET : Cession d'un pavillon sis 10 rue Arthur Rimbaud à AUBERVILLIERS (93300), cadastré section AJ numéro 6 à la Société Immobilière et Foncière d'Action Logement Immobilier (SIFAE)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Marie-Françoise MESSEZ,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2122-22 permettant à Madame le Maire, par délibération du Conseil municipal, d'exercer certaines attributions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, relatif à la gestion des biens communaux et des opérations immobilières effectuées par la collectivité et notamment ses articles L.2121-29 et L.2141-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens relevant du domaine privé des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales précisant que le Maire est habilité à recevoir et authentifier, en vue de leur publication au fichier immobilier, les actes concernant les droits réels immobiliers passés en la forme administrative ;

Vu la délibération n° 149 du 30 septembre 2021 donnant au Maire délégation en matière de cession ;

Vu l'avis de la Direction nationale d'interventions domaniales de décembre 2021 ;

Vu le protocole de lutte contre la dégradation pavillonnaire conclu entre la Ville et la société SIFAE en date du 1^{er} septembre 2021 ;

Considérant qu'en application de l'article L.2141-1 du Code général des collectivités territoriales, il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la gestion des biens et sur les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

Considérant que la Commune est propriétaire du bien ;

Considérant l'intérêt de cession à la société SIFAE, ou toute société désignée, substituée, ou détenue par elle, de la parcelle AJ 6 pour un montant de cent quarante-huit mille euros (148 000 EUR HT), hors frais, hors taxe ;

Considérant que la signature de l'acte authentique de vente emporte cession de la

parcelle AJ 6 ;

Considérant que l'acquisition par la Ville du bien n'a pas été suivie de son affectation à l'usage du public ou d'un service public, que tout projet d'aménagement en ce sens n'a pas été envisagé par la Commune, ledit bien faisant donc partie du domaine privé de la Commune ;

Considérant que le présent bien est inoccupé ;

Adoption à la majorité par 41 pour , 5 se sont abstenus(Pierre-Yves NAULEAU , Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC, Yonel COHEN-HADRIA, Nabila DJEBBARI) , 2 ne prennent pas part au vote(Gilbert FAUCHEUX, Jean-Jacques KARMAN)

DELIBERE :

DECIDE la cession du pavillon d'une surface d'environ 55 m² (SHAB) sis 10 rue Arthur Rimbaud à AUBERVILLIERS (93300), cadastré section AJ numéro 6 d'une contenance de 209 m² au profit de la société SIFAE, ou toute société désignée ou détenue par elle, au prix de cent quarante-huit mille euros (148 000 EUR HT), hors frais, hors taxe.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique de vente, et toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur.

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'Etat dans le département.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 06/02/23

Accusé en préfecture :

93-219300019-20230202-lmc129145-DE-1-1

Publiée le : 06/02/23

Certifiée exécutoire : 06/02/23

Le Maire,

Karine FRANCKET

